

CONSEIL SUPÉRIEUR
DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RECUEIL ANNUEL DES VOEUX
DE LA COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS

56^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
1^{er} - 6 septembre 2003

SOMMAIRE

Rapport de Jacques JANSON, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Liste des membres de la commission temporaire

Vœux et motions de la commission temporaire des Anciens Combattants

Annexes

Rapport de la commission temporaire des anciens combattants

Chers collègues,

La réunion de la commission temporaire des Anciens Combattants s'est tenue en présence des représentants des groupes *A.D.F.E.*, *U.F.E.-D.I.L.* et *U.F.E.-R.*, le groupe *R.F.E.* ayant annoncé, pour sa part, que ses représentants à la commission n'avaient pas encore été désignés et qu'ils le seraient lors du deuxième jour de l'Assemblée plénière.

Le sénateur *Hubert Durand-Chastel*, doyen d'âge, prit provisoirement la présidence de la commission. Il demanda que soient présentées les candidatures à la présidence de la commission. Monsieur *Henri-Jean Loustau* était le seul candidat à ce poste. Toutefois, le vote se déroula à scrutin secret. Monsieur *Loustau* fut élu président à la majorité qualifiée. Ensuite, en suivant le même processus de scrutin secret, monsieur *Jacques Janson* fut élu rapporteur à l'unanimité.

Le premier invité de la commission fut le général d'armée (c.r.) *de Percin*, président du Souvenir français, association créée en 1872 et qui compte 220 000 adhérents en métropole. Après un bref historique du Souvenir français, le général *de Percin* nous rappela quelle est la triple finalité de l'association qu'il préside, à savoir :

1. La conservation de la « Mémoire ». À ce propos, le général *de Percin* ouvrit une parenthèse au sujet du nom de son association : Souvenir français devait être entendu comme Souvenir de la France, ce qui se comprenait après la perte de l'Alsace et de la Lorraine.
2. Le deuxième objectif du Souvenir français consiste à entretenir les carrés militaires dans les cimetières ainsi que les monuments aux morts. Pour donner une idée de l'action du Souvenir français et la chiffrer : c'est plus d'un millier de monuments et de plaques dont il prend soin.
3. Le troisième objectif du Souvenir français est lié au devoir de mémoire et plus précisément à la transmission du culte du Souvenir aux jeunes.

À l'étranger, le Souvenir français est représenté dans 54 pays et ses activités varient d'un pays à l'autre. Elles sont tributaires des liens que l'Histoire et le temps nous ont permis de tisser avec eux. Par exemple, au Burkina Faso, le Souvenir français a contribué financièrement à la reconstruction de la Maison des anciens combattants, alors qu'aux Etats-Unis était organisée une cérémonie du souvenir sur la route Washington-Rochambault. Ce sont donc des activités très diversifiées.

Notre deuxième invité était monsieur *Patrick Levaye*, conseiller auprès du secrétaire d'État aux Anciens Combattants, monsieur *Hamlaoui Mékachéra*. Il lui avait été demandé de faire le point devant les membres de la commission sur la « dé cristallisation des pensions militaires » dans notre ex-empire.

Très schématiquement, monsieur *Levaye* rappela que le dispositif législatif « avait été mis en place l'an dernier », mais que le secrétariat d'État aux Anciens Combattants était dans l'attente du décret, puis de l'arrêté, qui permettront d'utiliser les 78,5 millions d'euros inscrits dans son budget. C'est sans doute un « scoop » ou pour être politiquement correct sur le plan lexical, une information inédite : le texte du décret a été soumis au Conseil d'État, qui devrait se prononcer d'ici à la fin du mois de septembre.

Monsieur *Levaye* aborda également la question des aides dans le domaine de solidarité. Il nous fit part d'une difficulté en matière de versement des aides attribuable au fait qu'il n'est plus possible de déléguer directement des crédits de l'O.N.A.C. aux ambassadeurs, parce qu'ils ne sont plus juridiquement ordonnateurs secondaires desdits crédits. Le secrétariat d'État est en pourparlers avec le ministère des Affaires étrangères afin de résoudre ce problème qui pénalise lourdement des anciens combattants ou leurs ayants droit.

Ensuite, monsieur *Levaye* traita de la question des expertises médicales à l'étranger. Il appert qu'il existe un problème de communication entre les médecins-chefs à Château-Chinon et les experts locaux. Ce problème pourrait être facilement résolu si les médecins de Château-Chinon étaient plus précis dans leurs questions.

Enfin, monsieur **Levaye** conclut son exposé en évoquant le décret 2003-117, du 14 février 2003, publié au *Journal officiel* du 16 février 2003 – décret portant sur une délégation au secrétariat d'État aux Anciens Combattants de 500 croix de chevaliers de la Légion d'honneur pour les années 2003-2005.

Notre troisième invité à avoir répondu présent à notre invitation était monsieur **Gilles de Lacaussade**, conseiller technique auprès du secrétaire d'État aux Anciens Combattants, chargé de la politique de la Mémoire.

La politique de la Mémoire a été énoncée le 27 novembre 2002. Elle vise deux objectifs. Le premier objectif est la politique de la Mémoire proprement dite, laquelle consiste à rendre hommage aux vétérans et à transmettre la flamme du souvenir aux jeunes générations. Le second objectif concerne la Mémoire partagée. Il s'agit d'élaborer une politique de transmission de la mémoire conjointement avec des pays qui furent soit nos alliés, soit nos ennemis. Des projets sont déjà en cours avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et le Vietnam ; d'autres projets sont prévus avec le Canada, la Tunisie et l'Allemagne. Monsieur **de Lacaussade** a rappelé que 2004 serait une année exceptionnelle dans le domaine des commémorations : elle marquera le 90^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale ; le 50^e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu et le 60^e anniversaire du débarquement et de la libération du territoire, lors de la Seconde Guerre mondiale (un comité chargé de la commémoration de ce 60^e anniversaire a été créé par décret, le 27 juin 2003).

Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants envisage d'inviter tous les ministres des Anciens Combattants de par le monde à l'occasion de cet anniversaire.

Au chapitre des réalisations, monsieur **de Lacaussade** a mentionné l'action de l'État relative à l'entretien ou à la rénovation de nécropoles à l'étranger (Tobrouk, Mers El-Kébir, Vilnius (nécropole de soldats de la Grande Armée)) ; de même que la construction dans le Bas-Rhin d'un centre consacré à la dénonciation de la barbarie nazie ; centre appelé à travailler en collaboration avec des centres de même nature à l'étranger. Par ailleurs, le Premier ministre a décidé de rénover le pavillon français du musée d'Auschwitz, en vue d'une grande exposition en 2005 et, la France sera également représentée au Congrès de la Fédération mondiale des anciens combattants, à Johannesburg.

Le conseiller technique du Secrétaire d'État nous a rapporté que le gouvernement avait pris conscience que l'expérience acquise par le monde combattant français n'était pas suffisamment valorisée. Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants a donc confié à un parlementaire la mission de faire le point sur notre expérience et sur la possibilité de la partager avec des anciens combattants étrangers au sortir des conflits.

Le général **Beauchesne**, administrateur de l'**O.N.A.C.**, s'était fait représenter par monsieur **Paul Geoffroy**, qui demanda au président Loustau de faire le point sur le problème posé par le retard actuel dans l'envoi des subventions aux anciens combattants nécessiteux de notre ex-empire. À ce sujet, le président **Loustau** émit le souhait que la **F.A.C.S.**, soit consultée, comme par le passé, par le service qui répartit les subventions à l'étranger. Fut aussi mentionné le ralliement des **O.N.A.C.** de Dakar, de Yaoundé et d'Abidjan à l'**O.N.A.C.** en France.

Tous nos invités ayant accepté de rester parmi nous, débuta alors la période des questions.

Monsieur Pierre Oliviero, ancien rapporteur de la commission, recommanda qu'un délégué au **C.S.F.E.** fasse partie du Haut-Comité de la Mémoire ; stigmatisa les retards dans le dossier de la « dé cristallisation » et plaida la cause « des petits, des sans-grade », héros authentiques mais trop obscurs pour attirer l'attention des autorités et être décorés.

Monsieur Alain Naeder exprima ses préoccupations sur les réactions que pourraient provoquer en Allemagne le projet de commémoration à Auschwitz.

Monsieur Jean Donet s'interrogea sur l'opportunité d'injecter de nouveaux fonds au cimetière marin de Mers El-Kébir, déjà rénové puis saccagé, tant que nous n'aurons pas reçu d'assurances de la part des autorités locales sur sa sauvegarde.

Messieurs **Charles Balesi** et **Guy Wildenstein** soulignèrent l'importance dans le contexte politique actuel de toutes les manifestations d'amitié franco-américaines réunissant les anciens combattants américains et français. Historien de formation et de métier, monsieur **Balesi** rapporta l'intérêt des Américains pour les interventions françaises en faveur de leur pays, y compris durant la guerre de Sept Ans qui mit aux prises les forces françaises et leurs alliés indiens contre les troupes britanniques.

Madame **Gabrielle Théry-Monseu** demanda si les experts à l'étranger recevaient de Château-Chinon un barème officiel des invalidités. Il lui fut répondu qu'il existe un barème dit « impératif » uniquement pour les amputations et les exérèses. Autrement, les experts à l'étranger ne font que déterminer l'invalidité médicale.

Monsieur **de Lacaussade** donna l'assurance à monsieur **Tony Pettavino** que Monaco et la Provence ne seraient pas oubliés lors des célébrations du 60^e anniversaire de la Libération. En revanche, il semble que les autorités monégasques soient opposées au dépôt d'une cocarde sur les tombes des anciens combattants français dans les cimetières de la principauté.

Monsieur **Jacques Janson** a fait un rapport sur l'état du monument aux morts des soldats français du Centre et de l'Ouest du Canada, à Saint-Boniface-Winnipeg, au Manitoba. En tant que délégué général adjoint du Souvenir français dans cette province canadienne, il tiendra au courant le général de Percin des travaux de rénovation qui pourraient s'avérer nécessaires.

Monsieur **Mouhamad Moustafa** a demandé l'augmentation des secours alloués aux anciens combattants qui sont devenus étrangers et à leur veuve – secours « tout à fait insuffisants ». Il a aussi plaidé en faveur de la « dé cristallisation » des pensions des anciens combattants et de leurs ayants droit qui ne sont plus français aujourd'hui.

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : M. Henry-Jean LOUSTAU

Rapporteur : M. Jacques JANSON

MM.	AINOUZ Adolphe	MM.	KAUB Marceau
	ALVAREZ Richard		LAURENT Alexandre
	BAHSOUN Hassan		LECONTE Jean-Yves
	BALESI Charles		LEMOTTE Essaya
	BOTTAGISIO Jean		LUBRINA François
	CHAPPAT Claude		MOUSTAFA Mouhamad
	D'AGESCY Gilles		NAEDER Alain
	DOGLIONI Joël		OLIVIERO Pierre
	DONET Jean		PETTAVINO Tony
	DURAND-CHASTEL Hubert		PICOT Jean-Paul
	DUVERNOIS Louis	Mmes	RAUNET Mireille
Mmes	FOUQUES-WEISS Nadine		SAUVAGE Brigitte
	GUILBAUD Marie-Claire	M.	SAVERY Guy
M.	JENKINS Bernard	Mme	THERY-MONSEU Gabrielle
Mme	KAMMERMANN Christiane	M.	WILDENSTEIN Guy

Administrateur : Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO

LISTE DES VŒUX ET MOTION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Vœu n° COMB/V1/03.09	Versement des secours de l'O.N.A.C. accordés aux anciens combattants et ayants droit
Vœu n° COMB/V2/03.09	Paiement de l' allocation de reconnaissance de la Nation attribuée aux harkis et aux supplétifs
Vœu n° COMB/V3/03.09	Décristallisation
Vœu n° COMB/V4/03.09	Mémoire partagée
Vœu n° COMB/V5/03.09	Subventions de l'O.N.A.C. pour les anciens combattants
Motion n° COMB/M1/03.09	Traitement des dossiers administratifs des Anciens Combattants algériens

CSFE
56^e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V1/03.09

Objet : Versement des secours de l'O.N.A.C. accordés aux anciens combattants et ayants droit

Le CSFE,

considérant,

- que les secours accordés aux anciens combattants nécessiteux et à leurs veuves pour l'exercice 2003 sont à ce jour encore impayés (ce qui met en difficulté les bénéficiaires de cette aide) ;
- que les nouvelles dispositions prises par le trésorier-payeur général des Affaires étrangères prévoient le versement de ces secours aux intéressés sous forme d'ordres de paiement individuels (ce qui retardera encore la réception de cette aide et la diminuera des frais bancaires et autres taux de change peu favorables) ;

émet le vœu

- que les secours accordés aux anciens combattants nécessiteux et à leurs veuves soient payés comme par le passé par l'ouverture de crédits dans les ambassades concernées, avant la fin du mois de juin de chaque année.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	1

CSFE
56^e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V2/03.09

Objet : Paiement de l'allocation de reconnaissance de la Nation attribuée aux harkis et aux supplétifs

Le CSFE,

considérant,

- que la loi attribue une allocation de reconnaissance de la Nation aux harkis et aux supplétifs depuis le 1^{er} janvier 2003 ;
- que le décret d'application reprend la mise en place de cette loi sans en finaliser la mise en paiement ;

émet le vœu

- que l'O.N.A.C. fasse un calendrier de paiement des demandes d'Allocation de solidarité nationale.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	x

CSFE
56^e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V3/03.09

Objet : Décristallisation

Le CSFE,

considérant,

- que les mesures annoncées par le gouvernement pour améliorer la situation financière des anciens combattants de notre ex-communauté soumis aux règles injustes de la cristallisation sont toujours en projet ;

émet le vœu

- que le décret destiné à rendre applicable les mesures annoncées soit pris dans les meilleurs délais et que des rappels soient également accordés aux bénéficiaires.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	x

CSFE
56^e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V4/03.09

Objet : Mémoire partagée

Le CSFE,

considérant,

- qu'une action officielle dite de « Mémoire partagée » doit être organisée en 2004 par le gouvernement afin de toucher les milieux combattants étrangers et plus particulièrement la jeunesse des pays amis ;

émet le vœu

- qu'un certain nombre d'invitations pour assister à nos fêtes Nationales soit mis à la disposition des associations françaises à l'étranger afin qu'elles puissent inviter : les anciens combattants étrangers, leurs enfants ou les amis de notre pays.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	x

**56^e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)**

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V5/03.09

Objet : Subventions de l'O.N.A.C. pour les anciens combattants nécessiteux

Le CSFE,

considérant,

- que la nouvelle formule employée par l'O.N.A.C. consistant à adresser directement aux bénéficiaires les sommes octroyées par les commissions de secours est inapplicable ;
- que les délais de versement de ces sommes sont trop importants ;

émet le vœu

- que les ambassadeurs soient nommés ordonnateurs secondaires afin de faciliter la distribution des secours aux nécessiteux ;
- que les délais de transfert des fonds soient réduits au minimum.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	x

CSFE
56e Session de l'Assemblée plénière
(1^{er} au 6 septembre 2003)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Motion n° COMB/M1/03.09

Objet :Traitement des dossiers administratifs des Anciens Combattants algériens.

Le CSFE,

considérant,

- le nombre important de dossiers adressés par les Anciens Combattants algériens ou par leur famille en vue de réclamer des droits légitimes ou non à l'ONAC ou à la Facs, considérée par eux comme un organisme susceptible de régler leur cas ;
- que l'ONAC et la Facs ne peuvent pas dans le contexte actuel étudier ces dossiers en toute connaissance de cause et répondre aux intéressés ;

demande,

- qu'une antenne de l'ONAC soit mise en place auprès des consulats généraux d'Alger et d'Oran afin d'étudier ces dossiers sur place et de ne transmettre à Paris que les réclamations justifiées.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	

A fait l'objet de l'affichage réglementaire

Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger Article 5 : ... "Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation"...

ANNEXES

- ◆ **NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.**
- ◆ **NOTE SUR LA QUESTION DE LA CRISTALLISATION DES PENSIONS MILITAIRES.**
- ◆ **RETRAITE DES ANCIENS SUPPLETIFS D'A.F.N.**
- ◆ **RENTE VIAGERE (REVERSIBLE) POUR LES HARKIS.**
- ◆ **ECHANGE DE LETTRES ENTRE LE SECRETAIRE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET LE PRESIDENT DE LA FACS.**